



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC CREDIT 2029

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2024)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	24
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	29

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

CARMIGNAC CREDIT 2029
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale CARMIGNAC CREDIT 2029 relatifs à l'exercice de 14 mois et 12 jours clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 20/10/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.02 11:18:46 +0200



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 30 avril 2025.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Objectif de distribution (sous réserve d'un résultat net suffisant) : - Part A EUR Ydis : distribution de 3% de la VL constatée le 20 octobre 2023 ; - Part AW EUR Ydis : distribution de 2,7% de la VL constatée le 22 novembre 2023 ; - Part F EUR Ydis : distribution de 3,5% de la VL constatée le 20 octobre 2023 ; - Part FW EUR Ydis : distribution de 3,2% de la VL constatée le 22 novembre 2023. Report du reliquat le cas échéant.
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report de tout ou partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

2.2 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts A EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts AW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France et Luxembourg.

Parts AW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, France et Luxembourg.

Parts F EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts F EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts FW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France et Luxembourg.

Parts FW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, France et Luxembourg.

Parts Z EUR Acc : France.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création de la part considérée et le 28 Février 2029 (la « **Date d'échéance** »), supérieure à :

- Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 4,22% ;
- Pour les parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : 3,92% ;
- Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 4,72%.

Pour les parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis : 4,42%. Les parts A EUR Acc, A EUR Ydis, F EUR Acc et F EUR Ydis ont été créées le 20 octobre 2023. Les parts AW EUR Acc, AW EUR Ydis, FW EUR Acc et FW EUR Ydis ont été créées le 22 novembre 2023. La part Z EUR Acc a été lancée le 9 décembre 2024.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) au moment de la création du fonds, et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées, et pourraient donc conduire à une performance différente. Les hypothèses de marché retenues par la société de gestion peuvent être invalidées, ce qui réduirait la performance du fonds en deçà de son objectif. Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds, la performance n'est pas garantie.

Cette performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire (dite « *buy & hold* »), s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité.

L'actif du fonds sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et de dérivés de crédit (« *credit default swaps* » dans la limite de 20% de l'actif net). Le fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 30% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation (telle que détaillée dans la section « Stratégie d'investissement »). La notation moyenne du portefeuille est supérieure ou égale à BBB- (notation dite « *investment grade* »).

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille du fonds est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

2.4 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

2.5 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds, pour atteindre son objectif de gestion, met principalement en œuvre une stratégie de portage visant à constituer et détenir un portefeuille diversifié d'instruments financiers de diverses catégories des marchés du crédit (ci-après le « **Portefeuille de Portage** »).

La sélection discrétionnaire des investissements se fonde sur une analyse interne de la société de gestion et repose notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de perspectives de recouvrement, de liquidité et de maturité ainsi que sur une diversification des risques financiers du portefeuille tenant compte de l'horizon d'investissement recommandé du fonds.

Le gérant constitue le Portefeuille de Portage pendant la **phase de constitution**. Cette dernière débutera à la date de création du fonds et se terminera au plus tard 1 mois à compter de la date de création du fonds (inclus). A l'issue de cette phase de constitution, le Portefeuille de Portage sera composé *a minima* de 40 positions. Le fonds sera investi au maximum à hauteur de 5% de son actif net dans chaque position. Lors de la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement de la phase de portage détaillées ci-dessous, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

En outre, le fonds suivra une **phase de diversification** du portefeuille, de la date de création du fonds jusqu'à 6 mois à compter de la date de création du fonds. Cette phase de diversification pourra être étendue une fois par la société de gestion, pour une durée maximale de 3 mois, si l'actif net du fonds est inférieur à EUR 100 millions au 6e mois à compter de la date de création du fonds.

Pendant la phase de portage, le Portefeuille de Portage respecte les caractéristiques suivantes :

- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés, de notation supérieure ou égale à BBB- ou équivalent (dite « *investment grade* ») selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou, à défaut de notation par ces principales agences de notation, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de duration : 0% à 100% ;
- Investissement en obligations à haut rendement (dites à caractère spéculatif) d'émetteurs publics ou privés, c'est-à-dire n'ayant pas obtenu de notation supérieure ou égale à BBB- (ou équivalent) selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou, à défaut de notation par ces principales agences de notation, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de duration : 0% à 50% ;
- Investissement dans des instruments de titrisation, notamment des *collateralised loan obligations* (CLOs), sans contrainte de duration ou de maturité : 0% à 40% ;

- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents : 0% à 30% ;
- Investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») : 0% à 15% ;
- Investissement en titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (en direct ou par le biais d'OPC) : 0% à 5% ;
- Vente de protection via *credit default swaps* (CDS) : 0% à 20%.

Le Portefeuille de Portage est composé de titres de différentes maturités, y compris de titres dont la maturité excède celle du fonds.

La moyenne pondérée des notations des titres de créance composant le Portefeuille de Portage à l'issue de la phase de constitution est *investment grade*.

L'exposition directe et indirecte au risque de crédit du Portefeuille de Portage, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 120% de l'actif net du fonds.

Pendant la phase de portage, les titres de créance du Portefeuille de Portage ne sont pas systématiquement vendus en cas de dégradation de la notation de crédit. En conséquence la notation moyenne minimum du Portefeuille de Portage peut baisser du fait de la dégradation de la notation de certains instruments financiers. Le gérant se réserve néanmoins la possibilité de réaliser des arbitrages, en particulier s'il anticipe une dégradation du profil de risque d'un instrument du Portefeuille de Portage ou identifie une opportunité d'investissement compatible avec l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du fonds. Toute opération d'investissement et de désinvestissement au sein du portefeuille durant cette phase doit respecter les critères suivants :

- Elle ne doit pas diminuer la notation moyenne du portefeuille constatée avant l'opération si cette dernière n'est pas *investment grade* (ou, à défaut de notation par les principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant) ;
- Elle peut diminuer la notation moyenne du portefeuille dans la mesure où celle-ci reste *investment grade* (ou, à défaut de notation par les principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant).

A l'issue de la phase de constitution, la duration initiale du portefeuille de portage est au maximum de 7. Cette duration est décroissante pour atteindre au maximum 2 à la fin de la phase de portage.

Les investissements peuvent être réalisés dans des devises autres que la devise de référence du fonds. Cependant l'exposition au risque de change du portefeuille ne sera qu'accessoire, résultant principalement d'une couverture imparfaite.

Pendant la phase de liquidation, qui débutera six (6) mois avant la Date d'Echéance, les limites d'investissement de la phase de portage ne s'appliqueront plus, et le fonds adoptera une gestion prudente. Les titres composant le Portefeuille de Portage seront détenus jusqu'à leur échéance ou, notamment pour les titres dont la maturité excède celle du fonds, revendus. Lors de cette phase de liquidation, tout nouvel investissement sera uniquement en instruments du marché monétaires et

OPCVM monétaires, ainsi qu'en titres de créance dont la maturité est inférieure à la Date d'Echéance. L'objectif de la phase de liquidation sera de rendre le portefeuille du fonds investi au minimum à 80% de son actif net dans des instruments du marché monétaire ou titres de créance de maturité inférieure à la Date d'échéance au plus tard un (1) mois avant la Date d'Echéance du fonds. En cas de situation exceptionnelle de marché de nature à compromettre la réalisation de l'objectif de gestion du fonds, la société de gestion pourra, dans l'intérêt des porteurs de parts, reporter la Date d'Echéance jusqu'à neuf (9) mois à compter de la Date d'échéance initialement prévue.

Préalablement à la Date d'Echéance, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.

2.6 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Le fonds n'a pas vocation à être investi en actions. Toutefois, le fonds pourra être exposé de façon ponctuelle dans la limite de 15% de son actif net aux actions, notamment à la suite de la restructuration ou la conversion d'obligations, y compris d'obligations convertibles (contingentes ou non).

2.6.2 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Le fonds peut être investi à hauteur de 110% de son actif net en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations subordonnées et perpétuelles émises notamment par des établissements financiers, en obligations à taux fixe ou variable, et/ou indexés sur l'inflation des pays de la zone euro ou des marchés internationaux. Ces obligations peuvent être sécurisées (y compris covered bonds) ou non, seniors ou subordonnées, de maturités diverses (y compris des obligations sans maturité dites « perpétuelles »). L'investissement dans les marchés émergents ne peut pas dépasser 30% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics.

Le fonds peut également investir jusqu'à 40% de son actif net en instruments de titrisation, plus particulièrement en collateralised loans obligations (CLO), mais aussi en Asset Backed Securities (ABS), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), et Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS).

Les *collateralised loans obligations* (CLO) sont des produits structurés dont l'objectif est de transformer un portefeuille de prêts commerciaux en titres de créance. Le portefeuille de prêts commerciaux est regroupé au sein d'un véhicule émettant des titres de créance (ou « tranches ») dont la notation diffère en fonction de leur exposition au risque de défaut sur les créances du portefeuille (tranches « senior », « mezzanine », ou « equity »).

Les *Asset Backed Securities* (ABS) (dont les RMBS et les CMBS sont une sous-catégorie) sont des produits structurés. L'objectif est de convertir un portefeuille de créances en titre de créance en regroupant ces créances au sein d'un véhicule ad hoc émettant lesdits titres de créance. Ces créances peuvent être de différentes natures : hypothécaire (RMBS et CMBS), crédits personnels, ...

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ces notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Pour rappel, pendant la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement détaillées ci-dessus, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

Aucune contrainte de sensibilité n'est imposée sur les titres vifs, ni sur la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

2.6.3 DEVICES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des titres vifs ou des instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

2.6.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (« *futures/forward* »), les swaps, les CDS (« *credit default swap* »), portant sur un ou plusieurs sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir. Le gérant met en œuvre la couverture visée au présent paragraphe de façon discrétionnaire.

Le fonds n'a pas recours aux TRS (total return swaps).

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

2.6.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés de crédit sur émetteur unique et sur indices de crédit sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse de la qualité de crédit d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devises. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont majoritairement les banques de financement et d'investissement et les établissements de crédit internationaux et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

La limite d'engagement sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif net du fonds. (cf. section VI. Risque Global).

2.6.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir en titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations puttables / callables, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés ou de gré à gré afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille : Actions,

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

Dans la limite de 15% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques

obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

2.6.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille du fonds en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

2.6.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- fonds d'investissement de droit étranger,

à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « *trackers* », supports indiciels cotés et « *exchange traded funds* ».

2.6.9 DÉPOTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 10% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cependant, afin de préserver l'intérêt de l'investisseur, lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite de détention de liquidités peut atteindre 20% de l'actif net du fonds.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.6.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

2.6.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 60% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 5% de l'actif net.

Toute opération de financement sur titre sera conclue avec un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, et dont la notation minimum est AA- (selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers). Les contreparties aux opérations de prêt/emprunt de titres ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir / verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commissions ».

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, ...pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition / cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respectent à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues ou bons du trésor en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1% et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.8 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque lié aux *collateralised Loan Obligations* (CLO) ou aux titres adossés à des actifs (ABS) : le fonds peut investir dans des CLO et ABS (y compris CMBS et MBS), auquel cas les porteurs peuvent être exposés à un niveau de risque de crédit plus élevé. Ces CLO et ABS étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le fonds.

c) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

d) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « *investment grade* ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

e) Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps). Les CDS peuvent également porter sur des indices.

BUT DE L'UTILISATION DE CDS PAR LE GERANT	PERTE EN VALEUR SUR LA POSITION CDS
Vente protection	En cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
Achat protection	En cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises par l'équipe d'analystes crédit.

f) Risque de perte en capital : le portefeuille du fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

g) Risque lié aux pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

h) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est accessoire du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

j) Risque action : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

k) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

l) Risque lié à l'investissement en obligations subordonnées : les obligations subordonnées sont des obligations non sécurisées de rang inférieur dont le remboursement, notamment en cas de liquidation de l'émetteur, n'est effectué qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces titres présentent donc un risque de non-remboursement accru en échange d'un paiement par l'émetteur d'un taux d'intérêt plus élevé que celui d'une obligation non-subordonnée.

m) Risque lié à l'investissement en obligations perpétuelles : une obligation perpétuelle est une obligation sans date de maturité (bien que la documentation d'émission de la plupart de ces obligations prévoit des options de remboursement anticipé du capital à la main de l'émetteur). L'émetteur s'engage uniquement à payer les intérêts mais ne s'engage pas sur une date de remboursement du capital. En conséquence, ce type d'instrument expose le fonds à un risque de crédit et de non-remboursement accru. Il peut également exister un risque de non-paiement du coupon lorsque que la documentation de l'émission prévoit la possibilité pour l'émetteur de reporter discrétionnairement le paiement de coupon. En outre, le risque lié à l'évolution des taux d'intérêt est plus important de par la perpétuité théorique de l'instrument : la valeur réelle des coupons diminue dans le temps du fait, notamment, de l'inflation. Enfin, ce type d'obligation présente une liquidité moindre sur le marché secondaire que les obligations classiques.

n) Risque lié à l'investissement en obligations convertibles contingentes (CoCos) : risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents ; leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non-remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

o) Risque lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

p) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

q) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

r) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

2.9 GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs via les parts A. Les Parts F ne sont accessibles qu'aux investisseurs mentionnés au paragraphe « Synthèse de l'offre de gestion » ci-dessus.

Le fonds est destiné aux investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés de crédit sur une durée de 5 ans et prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition. La durée minimale de placement recommandé est 5 ans, jusqu'à la Date d'Echéance, soit le 28 février 2029.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION



En 2024, le fonds a réalisé une performance de +7,97% (Part A EUR Acc).

2024 a été une année faste pour les actifs risqués, notamment le crédit, mais la volatilité est restée présente dans le paysage obligataire, notamment sur la composante taux. Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a adopté une approche proactive en 2024 face à la détérioration du marché du travail, en commençant son cycle de réduction des taux par une baisse de 50 points de base en septembre. Cette décision visait à assurer un atterrissage en douceur de l'économie, en réponse aux signes de ralentissement économique. L'assouplissement monétaire avait été bien anticipé par les marchés (les rendements à 10 ans se sont particulièrement bien comportés au troisième trimestre), et les craintes que l'assouplissement ne soit finalement trop précoce ont de nouveau poussé les taux longs à la hausse. Le 10 ans américain a terminé l'année à 4,57%, contre 3,77% fin septembre et 3,86% fin 2023. La courbe des taux (2-10 ans) a continué à se pentifier après un premier semestre morose. La hausse des rendements au cours de l'année reflète le fait que, tandis que la Réserve fédérale a bien démarré sa campagne de réduction des taux, la performance de l'économie réelle en a surpris plus d'un par sa force. L'élection de D. Trump renforce cet optimisme, car son programme semble très axé sur le soutien de l'économie américaine (via des réductions d'impôts, la déréglementation et des droits de douane). En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu une politique monétaire accommodante, réduisant ses taux de 100 points de base au cours de l'année. Le resserrement quantitatif (QT) a continué à réduire l'excès de liquidités, exerçant une pression sur les rendements obligataires. Dans le même temps, les gouvernements se sont efforcés de réduire leurs déficits budgétaires et les émissions nettes ont atteint des niveaux record. Le 10 ans allemand a terminé l'année à 2,36 %, contre 2,12 % fin septembre et 2,07 % fin 2023. L'afflux de capitaux dans les fonds de crédit a permis au marché des obligations d'entreprise de bien se comporter tout au long de l'année, la prime de risque sur le marché européen des obligations d'entreprise de qualité se resserrant de 140 points de base par rapport au taux sans risque au début de l'année à environ 100 points de base à la fin de l'année 2024. Ces niveaux historiquement bas ont été atteints à un moment où la croissance économique en Europe était proche de 0%. Notre portefeuille a donc pleinement bénéficié de ces facteurs techniques favorables capturant à la fois le portage attractif des obligations privés et également la compression des marges de crédit.

Dans ce contexte, tous nos moteurs de performance ont contribué à la génération de performance du fonds, les obligations des pays développées à haut rendement et les émetteurs de dette financière étant les plus grands contributeurs. Nos tranches CLO (« Collateralized Loan Obligation ») en particulier se sont bien comportées grâce à leurs structures à taux variables, à leur portage élevé et à la compression des primes en fin d'année. Le rendement a été obtenu grâce à un niveau élevé de diversification (plus de 250 positions et 200 émetteurs différents à la fin de l'année 2024). Notre portefeuille se concentre toujours sur nos principaux thèmes d'investissement qui bénéficient de l'environnement actuel d'inflation et de taux élevés, tels que le secteur financier, l'énergie, et notre sélection de collateralized loan obligations avec une structure à taux variable, atténuant les effets négatifs de la pression inflationniste, de la volatilité des taux d'intérêt et de l'augmentation des taux de défaillance.

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC CREDIT 2029 SUR L'ANNÉE 2024

Part	ISIN	Devise	Performance 2024	Indicateur de référence *
A EUR ACC	FR001400KAV4	EUR	7,97%	-
A EUR YDIS	FR001400KAW2	EUR	7,76%	-
F EUR ACC	FR001400KAX0	EUR	9,48%	-
F EUR YDIS	FR001400KAY8	EUR	8,52%	-
AW EUR ACC	FR001400M1N0	EUR	9,35%	-
AW EUR YDIS	FR001400M1O8	EUR	9,35%	-
FW EUR ACC	FR001400M1P5	EUR	9,91%	-
FW EUR YDIS	FR001400M1Q3	EUR	9,91%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ELM BV FOR JULIUS BAER GROUP 3.875% 13-09-29	13 059 400,00	5 096 080,00
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	8 975 430,00	9 055 890,00
ROCKFORD TOWER EUROPE CLO E3R+1.3% 15-07-38	15 000 000,00	0,00
AVOCA CLO XXVIII DAC E3R+1.28% 15-10-37	15 000 000,00	0,00
AVOCA CLO XXI DAC E3R+1.25% 15-07-38	15 000 000,00	0,00
TOTALENERGIES SE FR 4.12% PERP	13 102 951,68	0,00
ERSTE GR BK 4.0% 15-01-35	12 447 875,00	0,00
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	12 200 000,00	0,00
BELFIUS SANV 6.125% PERP	12 000 000,00	0,00
CONTEGO CLO XIIIDESIGNATED ACTIVITY E3R+1.3% 15-10-37	12 000 000,00	0,00

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 144 613 198,65**
 - o Change à terme : 144 613 198,65
 - o Future : 0,00
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 0,00

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	STANDARD CHARTERED BANK

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2024

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 20/10/2023 AU 31/12/2024

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2024, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est

ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs. Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2023

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2024

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2024	
Nombre de collaborateurs	170
Salaires fixes versés en 2024	14 814 665,53 €
Rémunérations variables totales versées en 2024	38 348 894,36 €
Rémunérations totales versées en 2024	53 163 559,89 €
> dont preneurs de risque	39 937 571,06 €
> dont non-preneurs de risque	13 225 988,83 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 1^{er} février 2024, la catégorie de « frais administratifs externes à la société de gestion » a été remplacée par la catégorie « frais de fonctionnement et de services » calculé sur la base d'un taux forfaitaire établi par la société de gestion et prenant en compte les différentes catégories de frais sous-jacents, tel que décrits dans le prospectus du fonds.

En date du 27 septembre 2024, les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds ont été mises à jour afin (i) de clarifier la composition de l'univers d'investissement initial utilisé à des fins de réduction (approche dite en « sélectivité »), (ii) d'ajuster la fourchette de notation START utilisée pour la réduction dudit univers d'investissement, et (iii) de décrire le cadre d'analyse ESG appliqué aux instruments dérivés.

BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2029

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	797 900 098,59
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	797 900 098,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	797 900 098,59
Créances et comptes d'ajustement actifs	9 633 177,66
Comptes financiers	13 917 547,80
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	23 550 725,46
Total de l'actif I+II	821 450 824,05

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	717 418 664,43
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	98 308 931,73
Capitaux propres I	815 727 596,16
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	815 727 596,16
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 648 566,92
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 648 566,92
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 074 660,97
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	4 074 660,97
Total Passifs : I+II+III+IV	821 450 824,05

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2029

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	21 333 318,80
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	551 468,30
Sous-total produits sur opérations financières	21 884 787,10
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-55 367,08
Sous-total charges sur opérations financières	-55 367,08
Total revenus financiers nets (A)	21 829 420,02
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-7 289 441,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-7 289 441,58
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	14 539 978,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	12 602 046,18
Sous-total revenus nets I = (C+D)	27 142 024,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-3 315 619,56
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 960,22
Frais de recherche	-3 916,68
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-3 322 496,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	3 252 953,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-69 543,02

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	18 256 848,18
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	22 678,63
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	18 279 526,81
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	52 956 923,32
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	71 236 450,13
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	98 308 931,73

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CREDIT 2029

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création de la part considérée et le 28 Février 2029 (la « **Date d'Echéance** »), supérieure à :

- Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 4,22% ;
- Pour les parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : 3,92% ;
- Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 4,72% ;

Pour les parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis : 4,42%. Les parts A EUR Acc, A EUR Ydis, F EUR Acc et F EUR Ydis ont été créées le 20 octobre 2023. Les parts AW EUR Acc, AW EUR Ydis, FW EUR Acc et FW EUR Ydis ont été créées le 22 novembre 2023. La part Z EUR Acc a été lancée le 9 décembre 2024.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) au moment de la création du fonds, et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées, et pourraient donc conduire à une performance différente. Les hypothèses de marché retenues par la société de gestion peuvent être invalidées, ce qui réduirait la performance du fonds en deçà de son objectif. Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds, la performance n'est pas garantie.

Cette performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire (dite « *buy & hold* »), s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité.

L'actif du fonds sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et de dérivés de crédit (« *credit default swaps* » dans la limite de 20% de l'actif net). Le fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 30% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation (telle que détaillée dans la section « Stratégie d'investissement »). La notation moyenne du portefeuille est supérieure ou égale à BBB- (notation dite « *investment grade* »).

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille du fonds est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2024
Actif net Global en EUR	815 727 596,16
Part A EUR Acc en EUR	
Actif net	624 130 951,24
Nombre de titres	5 491 675,642
Valeur liquidative unitaire	113,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	3,50
Part A EUR Ydis en EUR	
Actif net	41 304 547,94
Nombre de titres	364 256,815
Valeur liquidative unitaire	113,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution unitaire sur revenu	3,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,24
Part AW EUR Acc en EUR	
Actif net	1 506 072,05
Nombre de titres	13 267,435
Valeur liquidative unitaire	113,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54
Capitalisation unitaire sur revenu	6,04
Part AW EUR Ydis en EUR	
Actif net	1 892 203,46
Nombre de titres	16 669,005
Valeur liquidative unitaire	113,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54
Distribution unitaire sur revenu	2,70
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	3,34
Part F EUR Acc en EUR	
Actif net	99 098 362,79
Nombre de titres	854 061,189
Valeur liquidative unitaire	116,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	5,79

	31/12/2024
Part F EUR Ydis en EUR	
Actif net	21 560 876,88
Nombre de titres	188 266,757
Valeur liquidative unitaire	114,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution unitaire sur revenu	3,50
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,83
Part FW EUR Acc en EUR	
Actif net	9 310 013,08
Nombre de titres	81 562,749
Valeur liquidative unitaire	114,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54
Capitalisation unitaire sur revenu	6,66
Part FW EUR Ydis en EUR	
Actif net	2 780 027,28
Nombre de titres	24 355,037
Valeur liquidative unitaire	114,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,54
Distribution unitaire sur revenu	3,20
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	3,46
Part Z EUR Acc en EUR	
Actif net	14 144 541,44
Nombre de titres	141 359,717
Valeur liquidative unitaire	100,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,13
Capitalisation unitaire sur revenu	0,35

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 14 mois et 12 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées auprès de 2 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur. Pour la dette court terme (souveraine en particulier), la note court terme de l'émetteur est retenue en cas d'absence de note d'émission.

2ème niveau : la note la plus haute est retenue parmi celles disponibles des 2 agences de notation. Si l'écart entre les notes disponibles est considéré comme important ou s'il est identifié que l'élément est sujet à un événement ayant un impact significatif sur sa qualité de crédit, l'opportunité d'un recours à une notation interne est étudiée.

Si aucune note n'est disponible, une notation interne est systématiquement attribuée à l'élément.

La méthodologie de notation interne est basée sur une analyse fondamentale de l'émetteur en tenant compte des spécificités de l'émission.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400KAY8 - Part F EUR Ydis : Taux de frais maximum de 0,64% TTC

FR001400KAW2 - Part A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,14% TTC

FR001400KAX0 - Part F EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,64% TTC

FR001400KAV4 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,14% TTC

FR001400M1Q3 - Part FW EUR Ydis : Taux de frais maximum de 0,94% TTC

FR001400M1O8 - Part AW EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,44% TTC

FR001400M1P5 - Part FW EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,94% TTC

FR001400M1N0 - Part AW EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,44% TTC

FR001400TVD9 - Part Z EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,14% TTC

Des frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 3 916,68€.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds et leur objectif de performance annualisé, soit respectivement 4,22% pour les parts A et 4,72% pour les parts F (le « **Taux de Rendement Minimal** »).

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse le Taux de Rendement Minimal et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à au Taux de Rendement Minimal de la part indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 20% pour l'ensemble des parts du fonds. Toute sous-performance de la part par rapport au Taux de Rendement Minimal au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de « l'effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

SWING PRICING

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (communément appelé « Swing Pricing ») afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements significatifs du passif, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs de parts. La valeur liquidative du fonds peut être impactée par des coûts de réaménagement du portefeuille si les souscriptions, conversions ou rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le prix de vente ou d'achat réel des actifs du fonds. Cette différence de prix peut être due à des frais de transaction, à des taxes et autres coûts (tels que les coûts de liquidité), ainsi qu'à l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs. La valeur liquidative peut être ajustée d'un facteur d'ajustement (le « swing factor ») lorsque, à une date de valeur liquidative donnée, le total des souscriptions, conversions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par la société de gestion. Ainsi, la valeur liquidative est ainsi ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. Le swing factor reflètera l'ensemble des coûts de transaction. Des informations sur l'application du mécanisme de swing pricing sont mises à la disposition des porteurs dans la section « Informations réglementaires » du site www.carmignac.com.

Le cas échéant, la valeur liquidative ajustée du swing factor est la seule valeur liquidative du fonds. Par exception à ce qui précède, les commissions de surperformance sont calculées en utilisant la valeur liquidative calculée avant l'application du swing factor.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part AW EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part FW EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part FW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part F EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	0,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	851 412 822,06
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-65 182 234,69
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	14 539 978,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 322 496,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	18 279 526,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	815 727 596,16

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	5 639 136,387	619 966 921,78
Parts rachetées durant l'exercice	-147 460,745	-16 442 269,33
Solde net des souscriptions/rachats	5 491 675,642	603 524 652,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 491 675,642	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	369 413,631	40 333 513,73
Parts rachetées durant l'exercice	-5 156,816	-571 021,06
Solde net des souscriptions/rachats	364 256,815	39 762 492,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	364 256,815	
Part AW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	13 267,435	1 474 498,05
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	13 267,435	1 474 498,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 267,435	
Part AW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	16 670,005	1 832 041,72
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-111,68
Solde net des souscriptions/rachats	16 669,005	1 831 930,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 669,005	
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	1 108 312,079	121 449 292,81
Parts rachetées durant l'exercice	-254 250,890	-27 855 898,83
Solde net des souscriptions/rachats	854 061,189	93 593 393,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	854 061,189	
Part F EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	195 668,887	21 579 005,76
Parts rachetées durant l'exercice	-7 402,130	-840 245,78
Solde net des souscriptions/rachats	188 266,757	20 738 759,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	188 266,757	
Part FW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	252 280,436	27 983 694,96
Parts rachetées durant l'exercice	-170 717,687	-19 471 833,44
Solde net des souscriptions/rachats	81 562,749	8 511 861,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	81 562,749	

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part FW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	24 362,671	2 657 881,55
Parts rachetées durant l'exercice	-7,634	-854,57
Solde net des souscriptions/rachats	24 355,037	2 657 026,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 355,037	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	141 359,717	14 135 971,70
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	141 359,717	14 135 971,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	141 359,717	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FW EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FW EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A EUR Acc FR001400KAV4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	624 130 951,24	5 491 675,642	113,65
A EUR Ydis FR001400KAW2	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	41 304 547,94	364 256,815	113,39
AW EUR Acc FR001400M1N0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 506 072,05	13 267,435	113,51
AW EUR Ydis FR001400M1O8	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 892 203,46	16 669,005	113,51
F EUR Acc FR001400KAX0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	99 098 362,79	854 061,189	116,03
F EUR Ydis FR001400KAY8	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	21 560 876,88	188 266,757	114,52
FW EUR Acc FR001400M1P5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 310 013,08	81 562,749	114,14
FW EUR Ydis FR001400M1Q3	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	2 780 027,28	24 355,037	114,14
Z EUR Acc FR001400TVD9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 144 541,44	141 359,717	100,06

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

**C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES -
VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	797 900,10	625 300,04	172 600,06	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 917,55	0,00	0,00	0,00	13 917,55
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		625 300,04	172 600,06	0,00	13 917,55

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	989,37	1 420,43	249 538,22	234 572,06	311 380,02
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 917,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	13 917,55	0,00	989,37	1 420,43	249 538,22	234 572,06	311 380,02

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	134 318,04	9 131,59	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	201,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 757,83	1 235,61	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-136 336,38	-9 925,38	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-58,68	441,82	0,00	0,00	0,00

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT^(*,**)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	473 173,76	324 726,33	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	473 173,76	324 726,33	0,00

(*) Source SDG

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
STANDARD CHARTERED BANK	940,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
STANDARD CHARTERED BANK	0,00	1 648,57
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	8 385 742,80
	Dépôts de garantie en espèces	940 000,00
	Coupons et dividendes en espèces	307 434,86
Total des créances		9 633 177,66
Dettes		
	Rachats à payer	321 330,48
	Frais de gestion fixe	165 107,68
	Frais de gestion variable	3 588 222,81
Total des dettes		4 074 660,97
Total des créances et des dettes		5 558 516,69

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2024
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 963 423,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Frais de gestion variables provisionnés	2 519 134,95
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,16
Frais de gestion variables acquis	65 868,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	215 757,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Frais de gestion variables provisionnés	179 216,98
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,14
Frais de gestion variables acquis	2 485,95
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 053,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 427,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2024
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	346 824,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	492 358,15
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,09
Frais de gestion variables acquis	192 871,89
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63 668,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	131 676,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,59
Frais de gestion variables acquis	4 609,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part FW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	81 883,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part FW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 583,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2024
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	595,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	27 142 024,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	27 142 024,62
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	27 142 024,62

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	19 257 097,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	19 257 097,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	19 257 097,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	19 257 097,68
Total	19 257 097,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 183 283,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 183 283,32
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 183 283,32
Affectation :	
Distribution	1 092 770,45
Report à nouveau du revenu de l'exercice	90 512,87
Capitalisation	0,00
Total	1 183 283,32
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	364 256,815
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	11,95

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	80 246,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	80 246,72
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	80 246,72
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	80 246,72
Total	80 246,72
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	100 814,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	100 814,20
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	100 814,20
Affectation :	
Distribution	45 006,31
Report à nouveau du revenu de l'exercice	55 807,89
Capitalisation	0,00
Total	100 814,20
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	16 669,005
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,70
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,55

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	4 948 076,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 948 076,11
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 948 076,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 948 076,11
Total	4 948 076,11
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part F EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	816 715,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	816 715,22
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	816 715,22
Affectation :	
Distribution	658 933,65
Report à nouveau du revenu de l'exercice	157 781,57
Capitalisation	0,00
Total	816 715,22
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	188 266,757
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,50
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	6,24

Part FW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	543 491,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	543 491,83
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	543 491,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	543 491,83
Total	543 491,83
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part FW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	162 285,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	162 285,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	162 285,68
Affectation :	
Distribution	77 936,12
Report à nouveau du revenu de l'exercice	84 349,56
Capitalisation	0,00
Total	162 285,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	24 355,037
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,20
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,80

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	50 013,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	50 013,86
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	50 013,86
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	50 013,86
Total	50 013,86
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-69 543,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-69 543,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-69 543,02

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	24 503,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	24 503,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	24 503,35
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	24 503,35
Total	24 503,35
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 426,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 426,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 426,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 426,47
Total	2 426,47
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-7 244,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-7 244,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-7 244,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-7 244,87
Total	-7 244,87
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-9 098,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-9 098,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-9 098,61
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-9 098,61
Total	-9 098,61
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 201,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 201,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 201,39
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-3 201,39
Total	-3 201,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part F EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	428,12
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	428,12
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	428,12
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	428,12
Total	428,12
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part FW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-44 755,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-44 755,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-44 755,01
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-44 755,01
Total	-44 755,01
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part FW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-13 353,81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-13 353,81
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-13 353,81
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-13 353,81
Total	-13 353,81
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-19 247,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-19 247,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-19 247,27
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-19 247,27
Total	-19 247,27
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			797 900 098,59	97,81
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			797 900 098,59	97,81
Assurance			3 641 303,45	0,45
ATHORA 5.875% 10-09-34	EUR	3 450 000	3 641 303,45	0,45
Automobiles			745 308,87	0,09
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7.125% 25-04-29	USD	760 000	745 308,87	0,09
Banques commerciales			181 744 659,53	22,28
AFRICAN DEVELOPMENT BANK ADB 5.75% PERP	USD	625 000	594 978,11	0,07
ALPHA BANK 5.0% 12-05-30 EMTN	EUR	600 000	654 632,26	0,08
ALPHA SERVICES AND 6.0% 13-09-34	EUR	3 405 000	3 745 196,82	0,46
ALPHA SERVICES AND 7.5% PERP	EUR	1 500 000	1 615 666,45	0,20
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 4.125% 04-06-30	EUR	3 000 000	3 160 895,75	0,39
BANCA SELLA 4.875% 18-07-29	EUR	4 000 000	4 283 807,67	0,53
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	220 000	253 777,09	0,03
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	1 500 000	1 602 957,12	0,20
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7.95% PERP	USD	2 700 000	2 731 954,13	0,33
BARCLAYS 4.506% 31-01-33	EUR	250 000	275 784,68	0,03
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	3 300 000	3 489 661,82	0,43
BELFIUS SANV 4.875% 11-06-35	EUR	600 000	642 197,22	0,08
BELFIUS SANV 6.125% PERP	EUR	12 000 000	12 166 062,43	1,49
BK IRELAND GROUP 4.75% 10-08-34	EUR	1 111 000	1 168 294,27	0,14
BNP PAR 4.159% 28-08-34 EMTN	EUR	1 700 000	1 740 130,15	0,21
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	200 000	217 787,01	0,03
BNP PAR 8.0% PERP	USD	300 000	307 236,76	0,04
BPCE 2.125% 13-10-46	EUR	5 000 000	4 335 969,86	0,53
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	7 000 000	5 913 644,86	0,72
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	4 900 000	4 911 435,12	0,60
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	800 000	862 958,14	0,11
CA 6.5% PERP EMTN	EUR	1 300 000	1 348 387,44	0,17
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	200 000	202 354,81	0,02
CAIXABANK 4.375% 08-08-36 EMTN	EUR	4 500 000	4 665 013,77	0,57
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	600 000	668 244,33	0,08
CRELAN 6.0% 28-02-30 EMTN	EUR	100 000	115 135,97	0,01
DE VOLKSBANK NV 4.125% 27-11-35	EUR	6 000 000	6 029 649,04	0,74
EFG EUROBANK 3.25% 12-03-30	EUR	3 090 000	3 074 948,31	0,38
EFG EUROBANK 4.875% 30-04-31	EUR	1 600 000	1 755 677,26	0,22
EFG EUROBANK 6.25% 25-04-34	EUR	380 000	429 486,23	0,05
EFG EUROBANK 7.0% 26-01-29	EUR	6 400 000	7 511 590,99	0,92
ERSTE GR BK 0.25% 14-09-29	EUR	8 000 000	7 090 962,19	0,87

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ERSTE GR BK 4.0% 15-01-35	EUR	12 500 000	12 650 477,12	1,58
ERSTE GR BK 7.0% PERP	EUR	3 600 000	3 884 830,62	0,48
HSBC 4.599% 22-03-35	EUR	667 000	714 561,77	0,09
ING GROEP NV 4.25% 26-08-35	EUR	1 700 000	1 756 808,88	0,22
ING GROEP NV 8.0% PERP	USD	600 000	614 494,13	0,08
JYSKE BANK DNK 4.125% 06-09-30	EUR	2 400 000	2 496 896,71	0,31
KBC GROUPE 4.25% 28-11-29 EMTN	EUR	5 800 000	6 072 726,33	0,74
KBC GROUPE 4.75% 17-04-35 EMTN	EUR	400 000	429 840,30	0,05
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	220 000	232 536,17	0,03
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	2 800 000	2 850 962,84	0,35
MONETA MONEY BANK 4.414% 11-09-30	EUR	2 700 000	2 801 104,72	0,34
NATL BANK OF GREECE 5.875% 28-06-35	EUR	1 200 000	1 338 631,48	0,16
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	1 320 000	1 519 689,60	0,19
NATWEST GROUP 6.475% 01-06-34	USD	941 000	937 969,99	0,11
NATWEST GROUP 7.416% 06-06-33	GBP	360 000	459 324,21	0,06
NCG BAN 5.875% 02-04-30 EMTN	EUR	5 200 000	5 957 144,22	0,73
NORDJYSKE BANK AS 5.125% 01-05-34	EUR	300 000	327 573,45	0,04
Nova Kreditna Banka Maribor dd 4.75% 03-04-28	EUR	300 000	316 323,80	0,04
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4.5% 29-05-30	EUR	1 000 000	1 059 385,00	0,13
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	575 000	609 204,51	0,07
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	500 000	561 171,51	0,07
PKO Bank Polski 4.5% 18-06-29	EUR	8 000 000	8 417 673,97	1,03
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	2 800 000	2 983 716,28	0,37
Raiffeisen Bank Zrt 5.15% 23-05-30	EUR	1 900 000	2 043 557,49	0,25
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	420 000	441 689,70	0,05
RCI BANQUE 5.5% 09-10-34 EMTN	EUR	5 000 000	5 174 969,52	0,63
SG 0.875% 24-09-29 EMTN	EUR	8 000 000	7 129 769,86	0,87
SG 10.0% PERP	USD	350 000	365 141,88	0,04
SG 4.75% 28-09-29	EUR	300 000	317 561,49	0,04
SG 8.125% PERP	USD	3 846 000	3 672 525,05	0,45
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.5% 27-11-34	EUR	350 000	366 089,15	0,04
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 6.75% PERP	USD	3 600 000	3 434 975,37	0,42
SWEDBANK AB 2.875% 30-04-29	EUR	5 000 000	4 980 380,48	0,61
UBS GROUP AG 9.25% PERP	USD	1 500 000	1 587 161,20	0,19
UNICREDIT 4.0% 05-03-34 EMTN	EUR	491 000	522 991,14	0,06
UNICREDIT 4.3% 23-01-31 EMTN	EUR	909 000	984 601,78	0,12
UNICREDIT 5.375% 16-04-34 EMTN	EUR	750 000	833 592,20	0,10
UNICREDIT 6.5% PERP EMTN	EUR	3 181 000	3 330 127,55	0,41
Biens de consommation durables			4 993 590,79	0,61
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	2 286 000	2 508 632,76	0,31
NE PROPERTY BV 4.25% 21-01-32	EUR	2 400 000	2 484 958,03	0,30
Boissons			2 429 559,31	0,30
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3.375% 29-06-28	USD	200 000	166 858,52	0,02
COCA COLA ICECEK SANAYI 4.5% 20-01-29	USD	900 000	842 271,37	0,10
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	1 500 000	1 420 429,42	0,18

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Compagnies aériennes			9 670 356,30	1,19
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	9 200 000	9 670 356,30	1,19
Composants automobiles			180 813,15	0,02
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	180 000	180 813,15	0,02
Construction et ingénierie			2 603 821,94	0,32
HTA GROUP 7.5% 04-06-29	USD	670 000	662 958,16	0,08
RONESANS HOLDING ANONIM SIRKETI 8.5% 10-10-29	USD	2 000 000	1 940 863,78	0,24
Crédit à la consommation			5 704 488,57	0,70
HARVEST CLO XXIV DAC E3R+3.25% 15-07-34	EUR	500 000	515 394,74	0,06
HENLEY CLO I DAC E3R+0.95% 25-07-34	EUR	400 000	404 401,23	0,05
INTL PERSONAL FINANCE 10.75% 14-12-29	EUR	3 521 000	3 862 102,49	0,48
RRE 11 LOAN MANAGEMENT DAC E3R+6.6% 31-03-35	EUR	500 000	526 308,66	0,06
VALARIS 8.375% 30-04-30	USD	400 000	396 281,45	0,05
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			19 008 711,41	2,33
B3 SA BRASIL BOLSA BALCAO 4.125% 20-09-31	USD	300 000	260 054,80	0,03
DELLA TOFFOLA FRANCE E3R+4.25% 05-11-31	EUR	11 250 000	11 021 341,90	1,36
LA DORIA E3R+4.5% 12-11-29	EUR	2 330 000	2 402 564,98	0,29
SAMMONTANA ITALIA E3R+3.75% 15-10-31	EUR	5 200 000	5 324 749,73	0,65
Divertissement			347 884,13	0,04
SOTHEBYS BIDFAIR 5.875% 01-06-29	USD	400 000	347 884,13	0,04
Electricité			5 886 250,89	0,72
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	500 000	526 462,50	0,06
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	2 500 000	2 670 953,94	0,33
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 23-06-29	EUR	3 000 000	2 688 834,45	0,33
Epargne et prêts hypothécaires			36 556 688,60	4,48
AVOCA CLO XXI DAC E3R+1.25% 15-07-38	EUR	15 000 000	15 300 772,58	1,88
BARINGS EURO CLO E3R+3.65% 25-07-35	EUR	500 000	509 302,99	0,06
HAYFIN EMERALD CLO E3R+5.79% 25-01-37	EUR	325 000	335 949,60	0,04
JUBILEE CLO 2022XXVI DAC E3R+6.94% 15-04-38	EUR	2 500 000	2 625 674,69	0,32
OCP EURO CLO 20226 DAC E3R+7.66% 20-07-36	EUR	1 250 000	1 305 499,74	0,16
ROCKFORD TOWER EUROPE CLO E3R+1.3% 15-07-38	EUR	15 000 000	15 299 681,58	1,88
TIKEHAU CLO II DAC E3R+3.4% 07-09-35	EUR	1 162 000	1 179 807,42	0,14
Equipement et services pour l'énergie			24 166 497,16	2,96
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	3 114 000	2 810 046,73	0,34
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.0% 15-11-28	USD	1 400 000	1 264 986,21	0,16
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	4 100 000	3 731 271,77	0,46
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	3 300 000	3 073 326,05	0,38
PAPREC 7.25% 17-11-29	EUR	2 000 000	2 143 327,78	0,26

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SHELF DRILLING 9.625% 15-04-29	USD	478 000	402 441,75	0,05
TGS A FIX 15-01-30	USD	9 100 000	9 109 466,65	1,11
TRANSOCEAN 8.25% 15-05-29	USD	500 000	479 778,29	0,06
TRANSOCEAN 8.5% 15-05-31	USD	1 200 000	1 151 851,93	0,14
Equipements électriques			1 900 655,71	0,23
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	500 000	535 148,71	0,07
NEXANS 4.125% 29-05-29	EUR	1 300 000	1 365 507,00	0,16
Equipements et fournitures médicaux			5 963 044,71	0,73
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.375% 15-10-28	EUR	5 000 000	4 577 384,59	0,56
WERFENLIFE 4.25% 03-05-30 EMTN	EUR	1 300 000	1 385 660,12	0,17
Finances			513 963,23	0,06
ST PAUL S CLO VII DAC E3R+3.5% 18-07-34	EUR	500 000	513 963,23	0,06
Gaz			5 541 170,12	0,68
APA INFRASTRUCTURE 7.125% 09-11-83	EUR	4 750 000	5 541 170,12	0,68
Gestion et promotion immobilière			12 490 037,46	1,53
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4.375% 22-07-31	USD	4 000 000	3 301 649,23	0,40
ESIC SUKUK 5.831% 14-02-29	USD	3 000 000	3 005 690,41	0,37
PROVIDUS CLO IV DAC E3R+3.25% 20-04-34	EUR	1 000 000	1 022 895,09	0,13
PUBLIC PROPERTY INVEST A 4.625% 12-03-30	EUR	5 140 000	5 159 802,73	0,63
Gestion immobilière et développement			10 047 279,22	1,23
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 0.75% 14-11-28	EUR	5 000 000	3 531 488,36	0,43
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 26-09-29	EUR	5 400 000	3 752 927,14	0,46
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.624% PERP	EUR	3 900 000	1 703 573,91	0,21
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	2 400 000	1 059 289,81	0,13
Grands magasins et autres			1 925 111,14	0,24
PROSUS NV 2.031% 03-08-32 EMTN	EUR	2 180 000	1 925 111,14	0,24
Grossistes			3 171 546,92	0,39
AZELIS FINANCE NV 4.75% 25-09-29	EUR	3 036 000	3 171 546,92	0,39
Hôtels, restaurants et loisirs			21 391 999,43	2,62
ACCOR 4.875% PERP	EUR	1 100 000	1 135 528,72	0,14
ACCOR 7.25% PERP	EUR	100 000	116 307,42	0,01
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS 6.5% 18-07-30	EUR	720 000	780 447,99	0,10
CARNIVAL 1.0% 28-10-29	EUR	120 000	106 656,67	0,01
GENTING NEW YORK LLC 7.25% 01-10-29	USD	8 564 000	8 684 550,28	1,06
SANIHKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7.25% 31-07-30	EUR	9 750 000	10 568 508,35	1,30
Industrie aérospatiale et défense			2 263 461,01	0,28
MTU AERO ENGINES 3.875% 18-09-31	EUR	2 170 000	2 263 461,01	0,28
Infrastructure de transports			774 923,64	0,09
AUTOSTRADA PER L ITALIA 2.0% 15-01-30	EUR	180 000	171 479,57	0,02
TAV HAVALIMANLARI HOLDING AS 8.5% 07-12-28	USD	600 000	603 444,07	0,07

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			706 243,40	0,09
KOSMOS ENERGY 7.5% 01-03-28	USD	751 000	706 243,40	0,09
Marches de capitaux			68 763 189,50	8,43
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	5 000 000	5 381 656,16	0,66
ABN AMRO BK 6.375% PERP	EUR	1 100 000	1 154 918,44	0,14
ABN AMRO BK 6.875% PERP	EUR	200 000	217 048,29	0,03
AEGEA FINANCE SA RL 6.75% 20-05-29	USD	451 000	426 191,73	0,05
AEGEA FINANCE SA RL 9.0% 20-01-31	USD	200 000	204 796,72	0,03
AIB GROUP 4.625% 20-05-35 EMTN	EUR	1 270 000	1 345 444,87	0,16
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	EUR	300 000	324 535,05	0,04
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	3 600 000	3 844 978,43	0,47
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 8.0% PERP	USD	2 800 000	2 838 033,38	0,35
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	EUR	1 950 000	1 996 619,63	0,24
CAIRN CLO XII DAC E3R+3.6% 15-07-34	EUR	500 000	513 967,33	0,06
CESKA SPORITELNA AS 4.57% 03-07-31	EUR	2 000 000	2 136 765,62	0,26
ELM BV FOR JULIUS BAER GROUP 3.875% 13-09-29	EUR	8 000 000	8 257 963,29	1,01
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20232 DAC E3R+6.64% 15-04-38	EUR	1 350 000	1 394 309,04	0,17
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	2 350 000	2 569 381,39	0,31
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	2 000 000	2 150 591,41	0,26
OTP BANK 4.25% 16-10-30 EMTN	EUR	8 460 000	8 608 588,31	1,06
OTP BANK 4.75% 12-06-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 204 712,33	0,52
OTP BANK 5.0% 31-01-29 EMTN	EUR	1 052 000	1 138 895,06	0,14
OTP BANK 8.75% 15-05-33 EMTN	USD	1 558 000	1 600 589,85	0,20
OZLME VI DAC E3R+3.4% 15-10-34	EUR	500 000	514 710,36	0,06
PINNACLE BID 8.25% 11-10-28	EUR	1 120 000	1 229 522,00	0,15
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.625% 21-08-29	EUR	200 000	210 456,23	0,03
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	EUR	12 200 000	12 397 086,64	1,53
TORO EUROPEAN CLO 6 DAC E3R+0.92% 12-01-32	EUR	1 300 000	1 307 259,99	0,16
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.332% 25-09-28	EUR	3 000 000	2 794 167,95	0,34
Matériaux de construction			528 694,90	0,06
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	500 000	528 694,90	0,06
Médias			1 007 329,42	0,12
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	1 000 000	1 007 329,42	0,12
Ordinateurs et périphériques			2 803 542,75	0,34
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	2 700 000	2 803 542,75	0,34
Papier et industrie du bois			6 126 682,19	0,75
TORNATOR OYJ 3.75% 17-10-31	EUR	6 000 000	6 126 682,19	0,75
Pétrole et gaz			93 792 780,01	11,50
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	2 360 000	2 371 440,43	0,29
BP CAP MK 4.375% 31-12-99	EUR	6 250 000	6 297 867,72	0,77

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BP CAP MK 6.45% PERP	USD	129 000	131 113,97	0,02
ENI 3.375% PERP	EUR	1 550 000	1 518 313,65	0,19
GOLAR LNG 7.0% 20-10-25	USD	1 000 000	989 370,89	0,12
GOLAR LNG 7.75% 19-09-29	USD	10 000 000	9 851 365,42	1,21
ITHACA ENERGY NORTH SEA 8.125% 15-10-29	USD	9 330 000	9 284 351,13	1,14
MEDCO MAPLE TREE PTE 8.96% 27-04-29	USD	1 553 000	1 601 813,81	0,20
MURPHY OIL CORPORATION 6.0% 01-10-32	USD	2 000 000	1 885 327,54	0,23
NORWEGIAN ENERGY COMPANY AS 9.5% 02-07-29	USD	4 400 000	4 479 964,37	0,55
ODFJELL DRILLING 9.25% 31-05-28	USD	347 609,12	357 417,76	0,04
PARATUS ENERGY SERVICES 9.5% 27-06-29	USD	2 700 000	2 552 766,78	0,31
PEARL PETROLEUM 13.0% 15-05-28	USD	10 000 000	10 294 393,47	1,26
SEADRILL NEW FINANCE 8.375% 01-08-30	USD	200 000	203 922,44	0,02
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4.75% 07-10-29	EUR	1 085 000	1 108 541,30	0,14
TALOS PRODUCTION 9.0% 01-02-29	USD	225 000	231 366,49	0,03
TOTALENERGIES SE 2.125% 18-09-29	EUR	5 000 000	4 875 797,26	0,60
TOTALENERGIES SE 2.125% PERP	EUR	760 000	673 783,83	0,08
TOTALENERGIES SE FR 4.12% PERP	EUR	13 104 000	13 325 858,24	1,64
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	7 200 000	7 456 342,89	0,91
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	5 006 000	5 877 710,92	0,72
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3.83% 03-10-29	EUR	8 300 000	8 423 949,70	1,03
Produits alimentaires			10 545 022,26	1,29
AGROSUPER 4.6% 20-01-32	USD	300 000	265 981,65	0,03
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	4 000 000	4 163 586,30	0,51
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	700 000	739 160,40	0,09
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4.85% PERP	EUR	5 250 000	5 376 293,91	0,66
Produits chimiques			16 871 178,24	2,07
ARKEMA 3.5% 12-09-34 EMTN	EUR	500 000	501 117,81	0,06
ARKEMA 4.8% PERP EMTN	EUR	300 000	320 879,38	0,04
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	8 800 000	8 778 681,94	1,08
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	5 800 000	5 953 608,72	0,73
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6.0% 15-06-28	USD	1 500 000	1 316 890,39	0,16
Produits pharmaceutiques			2 025 506,16	0,25
MERCK KGAA 3.875% 27-08-54	EUR	2 000 000	2 025 506,16	0,25
Services aux collectivités			15 210 517,82	1,86
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	2 800 000	2 939 150,03	0,36
ENGIE 4.75% PERP	EUR	3 700 000	3 938 993,39	0,48
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	300 000	324 725,83	0,04
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	EUR	5 000 000	5 270 899,38	0,64
POSTE ITALIANE 2.625% PERP	EUR	2 880 000	2 736 749,19	0,34
Services aux entreprises			39 656 713,52	4,86
BAIN CAPITAL EURO CLO 20242 DAC E3R+1.41% 15-01-37	EUR	7 000 000	7 205 208,66	0,88
BARINGS EURO CLO 20241 DAC E3R+4.5% 20-07-37	EUR	6 000 000	6 331 172,87	0,78

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA BANCOMER SATEXAS 5.875% 13-09-34	USD	1 300 000	1 206 103,96	0,15
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+3.3% 22-02-34	EUR	350 000	356 894,27	0,04
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 5.25% 30-10-29	EUR	216 000	234 614,73	0,03
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20241 DAC E3R+1.31% 15-04-38	EUR	10 000 000	10 126 047,67	1,25
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+6.72% 17-04-35	EUR	500 000	521 692,37	0,06
RAY FINANCING LLC 6.5% 15-07-31	EUR	6 750 000	7 286 560,43	0,89
RINO MASTROTTO GROUP E3R+4.75% 31-07-31	EUR	3 960 000	3 981 294,24	0,49
SOUND POINT EURO CLO X FUNDING DAC E3R+4.0% 20-04-38	EUR	2 000 000	2 060 499,11	0,25
VIRGIN MONEY UK 11.0% 31-12-99	GBP	250 000	346 625,21	0,04
Services clientèle divers			128 774,80	0,02
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15-02-29	EUR	120 000	128 774,80	0,02
Services de télécommunication diversifiés			7 318 042,59	0,90
AFRICELL 10.5% 23-10-29	USD	2 600 000	2 534 759,37	0,31
CELLNEX TELECOM 1.875% 26-06-29	EUR	5 000 000	4 783 283,22	0,59
Services de télécommunication mobile			2 044 570,00	0,25
TUI CRUISES 5.0% 15-05-30	EUR	2 000 000	2 044 570,00	0,25
Services financiers diversifiés			129 912 344,37	15,93
ALEXANDRITE MONNET UK HOLD 10.5% 15-05-29	EUR	2 000 000	2 322 296,67	0,28
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	8 100 000	8 835 096,38	1,08
ASTON MARTIN CAPITAL 10.375% 31-03-29	GBP	600 000	728 844,74	0,09
AURIUM CLO IX DAC E3R+0.95% 28-10-34	EUR	700 000	704 519,60	0,09
AURIUM CLO IX DAC E3R+6.7% 28-10-34	EUR	500 000	523 964,17	0,06
AVOCA CLO XXIX DAC E3R+3.9% 15-04-37	EUR	1 500 000	1 534 586,27	0,19
AVOCA CLO XXIX DAC E3R+6.59% 15-04-37	EUR	1 500 000	1 548 876,28	0,19
AVOCA CLO XXVIII DAC E3R+1.28% 15-10-37	EUR	15 000 000	15 078 281,17	1,90
Banca Ifis 5.5% 27-02-29 EMTN	EUR	320 000	352 844,79	0,04
BANCA TRANSILVANIA 5.125% 30-09-30	EUR	1 984 000	2 048 845,14	0,25
BANCO MERCANTILE DEL NORTE 6.625% PERP	USD	3 000 000	2 634 593,60	0,32
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	2 667 000	2 591 653,93	0,32
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	3 200 000	3 164 247,87	0,39
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.75% 17-01-30	EUR	7 000 000	6 205 766,80	0,76
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	100 000	114 721,98	0,01
BBVA BANCOMER 8.45% 29-06-38	USD	200 000	200 110,89	0,02
BILBAO CLO IV DAC E3R+6.21% 15-04-36	EUR	2 145 000	2 239 523,41	0,27
BUBBLES BID 6.5% 30-09-31	EUR	6 800 000	6 970 453,18	0,85
CAJA DE COMPENSACION DE ASIGNACION FAMI 7.0% 30-07-29	USD	5 000 000	5 091 431,95	0,62
CAPITAL FOUR CLO VII DAC E3R+6.79% 25-04-37	EUR	1 400 000	1 443 971,25	0,18
CARLYLE EURO CLO 20241 DAC E3R+4.25% 15-07-37	EUR	2 000 000	2 063 008,80	0,25
CASTLE UK FIN 7.0% 15-05-29	GBP	970 000	1 154 594,86	0,14
CLONMORE PARK CLO DAC E3R+6.82% 21-08-35	EUR	2 250 000	2 287 807,59	0,28
CVC CORDATUS LOAN FUND XXII DAC E3R+1.7% 22-09-34	EUR	858 000	863 539,35	0,11
DUOMO BID E3R+4.125% 15-07-31	EUR	3 500 000	3 589 778,89	0,44

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDGE FIN 8.125% 15-08-31	GBP	2 800 000	3 531 721,63	0,43
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20221 DESIGN E3R+4.0% 15-04-37	EUR	3 000 000	3 082 290,13	0,38
GOLUB CAPITAL BDC 6.0% 15-07-29	USD	150 000	148 785,13	0,02
HARVEST CLO XXVI DAC E3R+0.94% 15-01-34	EUR	906 000	912 724,83	0,11
HARVEST CLO XXXI DAC E3R+5.6% 15-10-36	EUR	305 000	317 251,55	0,04
INVESCO EURO CLO E3R+7.81% 15-07-36	EUR	1 125 000	1 171 179,35	0,14
IWG US FINANCE 6.5% 28-06-30	EUR	7 818 000	8 628 433,69	1,06
KEPLER E3R+5.75% 15-05-29	EUR	520 000	526 015,80	0,06
NEW 9.375% 07-11-29	USD	6 000 000	5 835 690,49	0,72
PENTA CLO 16 DAC E3R+3.95% 18-10-36	EUR	2 000 000	2 043 972,93	0,25
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.375% 18-09-35	EUR	2 100 000	2 233 206,88	0,27
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 7.25% 17-04-34	EUR	2 540 000	2 952 565,76	0,36
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	5 900 000	6 265 324,11	0,77
PROVIDUS CLO E3R+5.25% 18-07-36	EUR	500 000	520 756,41	0,06
PROVIDUS CLO X DAC E3R+3.85% 18-11-38	EUR	2 000 000	2 038 203,73	0,25
REDE DOR FINANCE SARL 4.5% 22-01-30	USD	813 000	719 255,72	0,09
SONA FIOS CLO I DAC E3R+8.19% 15-07-36	EUR	2 600 000	2 731 405,70	0,33
TATRA BANKA AS 4.971% 29-04-30	EUR	900 000	970 876,58	0,12
TENNET HOLDING BV 2.125% 17-11-29	EUR	3 000 000	2 882 478,90	0,35
TENNET HOLDING BV 4.625% PERP	EUR	1 379 000	1 445 296,28	0,18
TIKEHAU CAPITAL 1.625% 31-03-29	EUR	200 000	188 056,34	0,02
TIKEHAU CLO VI DESIGNATED ACTI E3R+6.32% 15-01-35	EUR	3 000 000	3 115 046,70	0,38
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+3.55% 25-07-34	EUR	500 000	511 388,22	0,06
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	3 000 000	2 847 057,95	0,35
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			30 143 275,29	3,70
ARES EUROPEAN CLO E3R+4.0% 15-04-37	EUR	2 000 000	2 060 101,89	0,25
CAIRN CLO XV DAC E3R+6.78% 15-04-36	EUR	500 000	521 995,51	0,06
CAIRN CLO XVI DESIGNATED ACTIVITY E3R+7.72% 15-01-37	EUR	600 000	627 836,11	0,08
CONTEGO CLO XIIIDESIGNATED ACTIVITY E3R+1.3% 15-10-37	EUR	12 000 000	12 121 069,20	1,50
OCP EURO CLO 202410 DAC E3R+1.32% 20-10-37	EUR	10 000 000	10 237 293,78	1,25
SOUND POINT EURO CLO VII FUNDING DAC E3R+6.59% 25-04-35	EUR	500 000	520 437,97	0,06
VESEY PARK CLO DAC E3R+4.45% 16-11-32	EUR	3 950 000	4 054 540,83	0,50
Sociétés commerciales et de distribution			501 802,11	0,06
ARCOS DORADOS BV 6.125% 27-05-29	USD	518 000	501 802,11	0,06
Textiles, habillement et produits de luxe			2 910 482,76	0,36
BURBERRY GROUP 5.75% 20-06-30	GBP	2 471 000	2 910 482,76	0,36
Transports			3 240 279,81	0,40
FORTRESS TRANSPORTATION AND INFRASTRUCT 5.875% 15-04-33	USD	3 428 000	3 240 279,81	0,40
Total			797 900 098,59	97,81

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20250124	0,00	-32 474,94	EUR	9 892 902,42	GBP	-9 925 377,36
A/EUR/USD/20250124	0,00	-26 591,56	EUR	1 788 956,48	USD	-1 815 548,04
A/EUR/USD/20250124	0,00	-1 589 500,42	EUR	132 931 339,75	USD	-134 520 840,17
Total	0,00	-1 648 566,92		144 613 198,65		-146 261 765,57

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	797 900 098,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-1 648 566,92
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	23 550 725,46
Autres passifs (-)	-4 074 660,97
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	815 727 596,16

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A EUR Acc	EUR	5 491 675,642	113,65
Part A EUR Ydis	EUR	364 256,815	113,39
Part AW EUR Acc	EUR	13 267,435	113,51
Part AW EUR Ydis	EUR	16 669,005	113,51
Part F EUR Acc	EUR	854 061,189	116,03
Part F EUR Ydis	EUR	188 266,757	114,52
Part FW EUR Acc	EUR	81 562,749	114,14
Part FW EUR Ydis	EUR	24 355,037	114,14
Part Z EUR Acc	EUR	141 359,717	100,06

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit: CARMIGNAC Credit 2029

Identifiant d'entité juridique: 96950085NIXDZ57SI911

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui		Non	
☐	Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐	Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable en combinant une stratégie reposant sur quatre piliers : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif, 3) responsabilité et engagement des détenteurs d'obligations pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales et 4) prise en compte des principales incidences négatives (*principal adverse impacts* – « PAI ») des décisions d'investissement.

Le pilier « filtrage négatif » consiste en filtrage distinct entre les obligations d'émetteurs publics et privés, d'une part, et les instruments de titrisation, d'autre part. Le détail de ces filtres est présenté ci-après.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été constatée au cours de l'année.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 31/12/2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 95.2%.
- 2) Filtrage négatif** L'univers d'investissement initial aux fins de la réduction de l'univers comprend environ 2500 émetteurs et est composé des indices ICE BofA Global Corporate, ICE BofA Global High Yield, et ICE BofA Emerging Market Corporate Plus. Cet univers d'investissement est réduit par l'application des exclusions décrites ci-après.
 - a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
 - b. **Filtrage négatif propre au fonds :** Les positions du portefeuille ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises en portefeuilles ayant obtenu un score START de « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« *collateralised loan obligation* ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématique des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

Préalablement à la réduction de l'univers d'investissement telle que décrite ci-dessus, les univers actions et obligations d'entreprise sont repondérés afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du fonds. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, zones géographiques (marchés émergents / marchés développés) et capitalisations (petite / moyenne / grande), avec une marge autorisée de +/-5% pour chacune de ces caractéristiques. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont actualisés trimestriellement. La repondération est effectuée en utilisant la moyenne des pondérations historiques du fonds, constatées sur une période correspondant à l'horizon de placement recommandé.

Au 31/12/2024, l'univers du portefeuille était réduit activement de 20.5% .

3) Responsabilité actionnariale : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (et (c) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur l'année 2024, nous avons effectué 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 11 sociétés au niveau de Carmignac Crédit 2029.

4) Principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI ») : En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2024, basées sur les données MSCI ESG et calculées en prenant la moyennes des indicateur de fin de trimestre, pour les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	26,100.50	69.67%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	2,314.19	69.67%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	187,317.67	69.94%
Total GES	Total émissions GES	215,003.56	69.65%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	613.03	69.65%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1,203.33	77.78%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	10%	77.78%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	62%	63.53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.43	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	2.00	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.33	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact	1.57	71.00%

à fort impact - NACE Secteur D	climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	1.71	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.96	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.02	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	3.30	71.00%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.64	71.00%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	5%	74.89%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.21%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.86	54.50%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	1.03%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	80.20%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.02	74.60%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	15%	50.44%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	36%	75.83%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	77.72%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	80.94	48.52%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

- 1) **Taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres. Au 29/12/2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 96.8%.
- 2) **Réduction de l'univers d'investissement** un filtrage négatif distinct est appliqué à l'univers obligations d'émetteurs publics et privés, d'une part, et aux instruments de titrisation, d'autre part.

En ce qui concerne la poche obligations du fonds, le filtrage négatif consiste en des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

Dans un second temps, les sociétés ayant une notation MSCI inférieure à 2,5 sur les piliers environnementaux ou sociaux (sur une échelle de notation de 0 à 10) , ou ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds, après une analyse ad hoc effectuée par la société de gestion et un engagement auprès de la société en question.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématiques des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés

Au 29/12/2023, l'univers du portefeuille était réduit activement de 20.0% .

- 3) **Responsabilité actionnariale** : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). Sur la période l'année 2023, nous avons effectué des engagements sur 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 6 sociétés au niveau de Carmignac Crédit 2029.
- 4) En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts* – « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Vous trouverez ci-dessous les performances des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives pour l'année 2023, basées sur les données MSCI ESG et calculées en prenant la moyennes des indicateur de fin de trimestre, pour les obligations d'entreprises en portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	5651.65	69%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	280.13	69%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	17411.26	69%
Total GES	Total émissions GES	23116.80	69%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	730.49	69%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1095.24	83%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11%	83%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	78%	67%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1.50	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	2.26	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.43	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	9.43	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	1.92	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact -	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de	0.00	74%

NACE Secteur G	détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	3.80	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.00	74%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	77%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	3.20	33%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	0%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	84%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	27%	77%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14%	27%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	36%	77%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	78%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	100.26	46%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable. Cependant, il a pu avoir une exposition incidentelle aux investissements durables définis par le dispositif Carmignac basé sur les « Objectifs de Développement Durables » ainsi que dans le cadre de la dette durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?



Carmignac s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) visées à l'annexe 1 du règlement délégué SFDR 2019/2088, qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs aux fins de mesurer l'impact des investissements durables au regard de ces indicateurs (Principales Incidences Négatives / PIN) : Emissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes

non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif.

Dans la mesure du possible, les émetteurs d'obligations souveraines peuvent en outre faire l'objet d'un suivi portant sur les violations sociales et l'intensité de GES.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que TotalEnergies était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Crédit 2029 pour l'indicateur de performance d'empreinte carbon en 2023.

Par conséquent, nous nous sommes engagés auprès de Total Energies en 2024. Nous avons eu un appel avec eux pour nous aider à informer notre décision de vote sur la stratégie de transition climatique de l'entreprise. Les sujets abordés comprenaient leur stratégie de transition et le CAPEX mis de côté pour le développement des énergies renouvelables.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2024 basés sur la moyenne des données à fin de mois, pour la portions obligation du portefeuille :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Avoca Clo Xxxi Dac		2.00%	Irlande
Rockford Tower Europe Clo 2024-1 Dac		1.34%	Irlande
Ocp Euro Clo 2024-10 Dac		1.34%	Irlande
Fidelity Grand Harbour Clo 2024-1 Dac		1.33%	Irlande
Avoca Clo Xxviii Dac		1.33%	Irlande
Powszechna Kasa Oszczednosci Bank Polski 18/06/2028	Finance	1.27%	Pologne
Finnair Oyj 4.75% 24/02/2029	Industrie	1.18%	Finlande
Bain Capital Euro Clo 2024-2 Dac		1.09%	Irlande
Sani/Ikos Financial Holdings 1 7.25% 31/07/2026	Consommation Discrétionnaire	1.09%	Grece
Amber Finco 6.62% 15/07/2026	Industrie	1.08%	Royaume-Uni
Contego Clo Xiii Dac		1.06%	Irlande
Iwg Us Finance 6.50% 28/03/2030	Immobilier	1.00%	Suisse
Ray Financing 6.50% 15/07/2027	Finance	0.99%	Royaume-Uni
Apa Infrastructure 09/11/2028	Énergie	0.97%	Australie
Barings Euro Clo 2024-1 Dac		0.95%	Irlande

Source: Carmignac, 31.12.2024

● Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

Ce fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable. Cependant, en utilisant les méthodologies de l'alignement avec les objectifs du développement durable ainsi que de la dette durable de Carmignac pour définir l'investissement durable, la proportion d'investissement durable était de 45.9% dont 41.3% alignés aux ODDs et 12% de dette durable en 2024 moyenne basée sur les données de 4 trimestres. De plus amples informations sur la méthodologie de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG publiée à l'adresse suivante https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_fr.pdf.

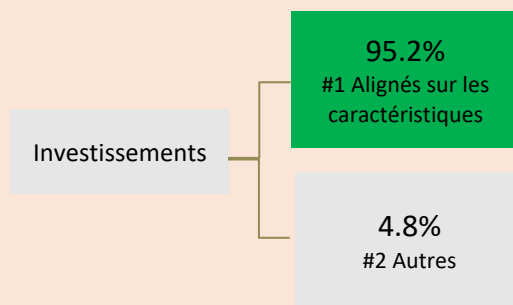
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était l'allocation des actifs ?

90% au moins des positions du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024 le taux de couverture de l'analyse ESG était de 95.2% des titres du portefeuille en moyenne basé sur les données de fin de trimestre (hors liquidités et produits dérivés).

Proportion des investissements « #2 Autres » :

La catégorie #2 Autres comprend (en plus des liquidités et des instruments dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, s'il y a lieu) les investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui sont effectués dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.



La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2024, basés sur la moyenne des données à fin de mois,

Secteurs économiques	% d'actifs
Finance	38.02%
Obligation souveraines	24.73%
Énergie	10.15%
Pétrole, gaz et combustibles	7.60%
Équipements et services liés au pétrole et au gaz	2.55%
Industrie	7.05%
Consommation Discrétionnaire	6.87%
Biens de Consommation de Base	3.81%
Services aux Collectivités	3.26%
Immobilier	3.03%
Matériaux	1.27%
Santé	0.78%
Services de Télécommunication	0.55%
Technologies de l'Information	0.48%

Source: Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le niveau minimal d'alignement sur la taxonomie, c'est-à-dire la proportion minimale des investissements du fonds contribuant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique est de 0% de l'actif net et sur la période de référence 2.6% des actifs du fonds étaient alignés à la taxonomie de l'UE.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à
- l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

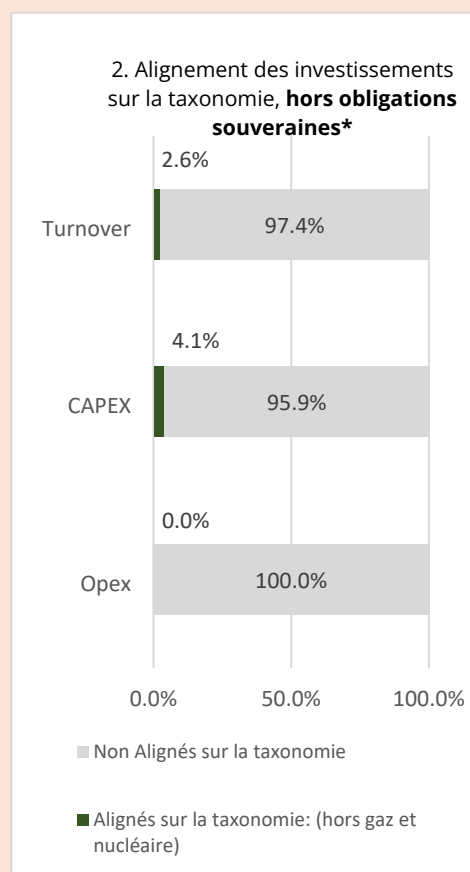
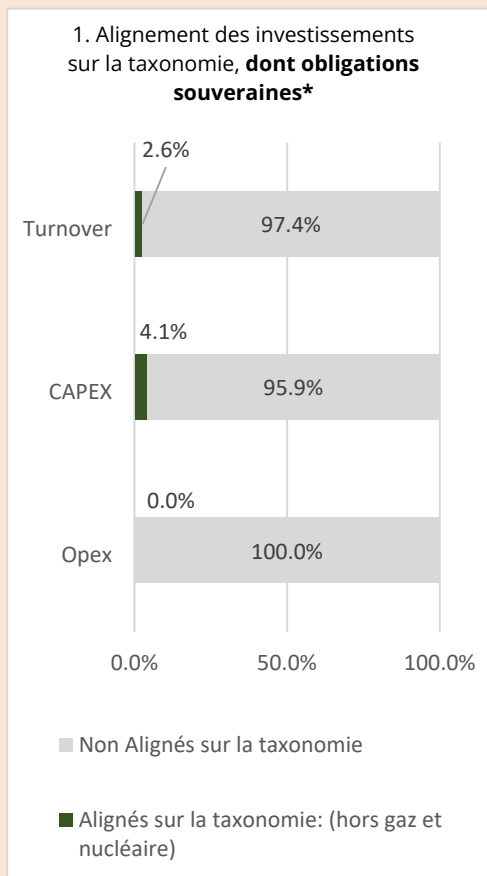
Dans l'énergie nucléaire

☒

Non:

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxonomie Européenne. Au 31/12/2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 0.9%.



Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments permettant une exposition synthétique au travers du cadre appliqué aux instruments dérivés, tel que détaillé ci-dessous. L'approche adoptée dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé sur un indice.

Instruments dérivés sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes d'entreprise, le cas échéant. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instruments dérivés sur un indice sous-jacent

Les instruments dérivés sur un indice, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer de leur éligibilité à l'actif du fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : les instruments dérivés sur indice acquis par le fonds à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectif d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acquis par le fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il présente les caractéristiques suivantes, s'il est détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins) : l'indice ne doit pas avoir de composants figurant dans la liste d'exclusion du fonds.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du fonds.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%.

L'indicateur de référence du fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre applicable aux instruments dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Le fonds applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes équivalentes sur l'émetteur concerné) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) sont soumis à des filtres sectoriels et d'exclusion basés sur les normes, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, le processus d'exclusion, l'absence de préjudice important et le suivi des incidences négatives s'appliquent à l'ensemble des actifs du fonds.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fond.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Intégration ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau modèle dans certains de nos fonds afin d'atteindre les objectifs des accords de Paris. Les objectifs climatiques du portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et d'atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG des instruments CLO (« collateralised loan obligation »). L'analyse ESG est réalisée pour une partie significative des instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds qui utilisent ce modèle ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, de durabilité et les SLBs (« Sustainability-linked bonds »). Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, elles doivent répondre à certains critères spécifiques faisant suite à une analyse ESG pour être considérées comme des « investissements durables » au sens SFDR.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés de tous nos fonds. Les sous-jacents des produits dérivés sur actif unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés sur sous-jacent unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues et les critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés indiciaires. Tandis que les dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain en y ajoutant de nouveaux KPIs E, et G. Ce nouveau modèle souverain sera lancé en 2025.

Transparence et rapports ESG

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche. Nos politiques et nos rapports ESG se trouvent sur le site Internet de Carmignac : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/politiques-et-rapports

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une nouvelle mesure sur les risques physiques des entreprises : la « Climate Var » (valeur à risque climatique) dans nos rapports. La climate Var quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La publication de la climate Var est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_fr.pdf

Carmignac reconnaît qu'il est important de « joindre le geste à la parole ». C'est pourquoi nous avons publié en 2024 notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Notre approche RSE est basée sur 5 piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts via la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf.

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître d'avantage la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenus utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons clarifié notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf.

Engagements

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98.15% en 2024 des assemblées générales au niveau de Carmignac (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle. Le fonds CarmignacCredit 2029 n'a pas disposait de droit de vote au cours de l'année 2024.

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, comme formalisé dans notre rapport annuel de Stewardship : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions menées par nos régulateurs, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cet esprit que nous avons accru notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent de manière significative leur profil ESG tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une Assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Internet;

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 11 entreprises au niveau du fonds.

Conformément à notre politique d'engagement, le taux élevé de rotation du personnel d'Accor SA est à l'origine de cet engagement. Carmignac a demandé à l'entreprise d'élargir le champ des données communiquées sur les questions de santé, de sécurité, la rotation du personnel et les accidents mortels dans les hôtels gérés.

La direction n'a pas considéré les chiffres élevés de rotation du personnel comme préoccupants, car ils sont conformes aux moyennes du secteur et la plupart du personnel est recruté dans les hôtels franchisés. Toutefois, la direction a reconnu que cette question pouvait poser un risque pour la réputation, étant donné que les franchises utilisent la marque de l'entreprise. La direction a présenté certaines mesures qu'elle a prises pour former et fidéliser les employés.

En réponse à la demande de Carmignac de divulguer des informations supplémentaires sur la santé et la sécurité, la direction a indiqué qu'elle envisagerait de modifier les indicateurs clés de performance.

Carmignac a également demandé à l'entreprise qu'elle nous fournisse d'avantage d'informations sur le SLB que nous détenons dans un certain nombre de nos fonds. Cette conversation nous a permis d'obtenir davantage d'informations sur les progrès réalisés par la société pour atteindre les objectifs du SLB, et nous a permis de donner notre avis sur la manière dont la société communique les données relatives à ses performances par rapport à ces objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

● *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

LOI ENERGIE-CLIMAT

ARTICLE 29

Carmignac Credit 2029

I. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

En janvier 2020, Carmignac est devenu signataire de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et nous avons construit notre Rapport Climat ainsi que nos engagements sur ce sujet autour des 4 piliers de la TCFD que sont la Gouvernance, la Stratégie, la Gestion des risques et les Indicateurs de Performance. Carmignac a procédé à la mesure des risques climatiques physiques et de transition de ses portefeuilles en 2024 et publiera en Juin 2025 ses rapports TCFD comme stipulé par la réglementation du Royaume-Uni.

Pour aller plus loin, et dans le contexte de la loi Energie-Climat, Carmignac Gestion SA, qui inclut le fonds Carmignac Credit 2029 souhaite encadrer sa politique climatique en référence à l'article 2 de l'Accord de Paris (2015) qui stipule :

« a) Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les impacts du changement climatique ;
b) Accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience climatique et un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et c) Rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat. »

Deuxièmement, à la lumière de l'Article 4 de l'Accord de Paris, le Groupe Carmignac prend l'initiative en tant que gestionnaire d'actifs et contribue aux effets de l'atténuation du changement climatique à la fois dans nos opérations en tant que société, et dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Avec des investissements à la fois dans les marchés développés et émergents, nous reconnaissons que les pays en développement ne progressent pas à la même vitesse, et nous nous engageons à utiliser notre influence pour encourager les meilleures pratiques, la clarté et la transparence des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leurs politiques climatiques. Le Groupe Carmignac s'appuie de manière significative sur le cadre d'analyse de la TCFD pour s'engager auprès des entreprises afin de comprendre leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques et les mesures mises en place par rapport à leurs ambitions, objectifs et impacts climatiques.

Cependant le fonds Carmignac Credit 2029 étant à fonds à maturité à horizon 2029, le fonds par nature ne peut avoir de stratégie d'alignement avec les accords de Paris dont les premiers objectifs sont fixés pour l'année 2030.

a. Les intentions de Carmignac Gestion SA pour intégrer les objectifs quantitatifs d'alignement sur l'accord de paris de la loi énergie- climat

Comme mentionné ci-dessus le fonds Carmignac Credit 2029 ne peut avoir une stratégie d'alignement avec les accords de Paris car c'est un fonds à maturité.

b. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Non applicable

c. Méthodologie externe utilisée pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec les accords de Paris

Non applicable

d. L'impact de la politique climatique de Carmignac sur le processus d'investissement

ENGAGEMENT

Carmignac s'engage activement sur la thématique du climat en utilisant le cadre de la TCFD comme base pour les engagements et le suivi des objectifs liés au changement climatique.

Par exemple en 2024, Carmignac s'est entretenu avec Europcar dans le but d'obtenir davantage d'informations sur le SLB, notamment sur les objectifs qui ont motivé l'émission du SLB, le choix des objectifs et les pénalités. En outre, nous souhaitons mieux comprendre l'approche d'Europcar en terme de trajectoire de décarbonisation, notamment à travers sa flotte de véhicules à faibles émissions de carbone.

SUIVI

Les émissions totales de carbone et l'intensité carbone sont surveillées à tout moment par les gestionnaires d'investissement, les analystes et l'équipe d'investissement responsable grâce au système Global Portfolio Monitoring, un tableau de bord en temps réel des positions du portefeuille, des données financières et extra-financières. Cela permet une gestion en temps réel de l'empreinte carbone par rapport au benchmark du fonds.

REPORTING

Depuis 2023, l'équipe d'investissement responsable travaille avec les équipes d'investissement afin d'améliorer l'expertise en matière de suivi de l'empreinte carbone. L'équipe d'investissement responsable a mis en place un contrôle trimestriel du portefeuille qui est présenté aux gérants depuis le premier trimestre 2024.

Ces contrôles contiennent plusieurs données climatiques dont la ClimateVar, les PAIs, les émissions de CO2 y compris les scope 3, l'alignement des revenus avec la taxonomie européenne et le pourcentage du portefeuille aligné avec les accords de Paris.

e. Politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels

Carmignac a mis en place une politique de sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels décrits ci-dessous. Les objectifs étant à horizon 2030, le fonds Carmignac Credit 2029 qui est un fonds à maturité ne sera pas concerné par ces exclusions.

PLAN DE SORTIE DU CHARBON ET DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

En lien avec les préoccupations croissantes pour l'environnement et le risque d'actifs non performants ou isolés, nous avons mis en place une politique d'exclusion des mines de charbon depuis 2018. Carmignac a également étendu son seuil d'exclusion des sociétés de production d'électricité à partir de charbon présent dans sa gamme de fonds ISR, à tous les fonds Carmignac en octobre 2020. Enfin et surtout, Carmignac s'est engagé à une sortie totale de tout investissement lié au charbon à partir de 2030.

STRATÉGIE DE SORTIE DU CHARBON D'ICI 2030

Carmignac s'est engagé à éliminer progressivement et à long terme tout investissement lié au charbon dans les pays de l'OCDE et dans le reste du monde. Si de futurs investissements liés au charbon sont autorisés dans le cadre de la politique d'exclusion de Carmignac, un retrait total des mines de charbon et des sociétés de production d'électricité à partir du charbon sera mis en œuvre d'ici 2030, avec un seuil de tolérance effectif de 0%.

EXPLOITATION DU CHARBON

Des possibilités d'investissement très limitées et non au financement de nouvelles mines. Depuis 2018, Carmignac exclut les sociétés qui génèrent plus de 10% de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique. À titre exceptionnel, il pourra être envisagé d'investir dans des sociétés d'extraction produisant plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique par an, mais dont l'extraction de charbon n'est pas le cœur de métier, et qui contribuent positivement à la transition énergétique par le biais d'autres activités commerciales. Nous nous engageons, par le biais de nos investissements en actions et en dette d'entreprise, à ne pas financer directement les entreprises qui prévoient de nouveaux projets d'exploitation de charbon. Si, par le biais d'acquisitions, une société détenue est impliquée dans de nouveaux projets d'exploitation de charbon, Carmignac, au travers de ses portefeuilles, se désengagera de ces sociétés dans un délai défini. Face à l'urgence climatique, Carmignac encourage les entreprises à prendre des engagements crédibles pour réduire leur dépendance à l'exploitation du charbon dans un délai de 2 ans glissants afin d'aligner leurs activités avec l'Accord de Paris.

GÉNÉRATEURS D'ÉLECTRICITÉ AU CHARBON

Engagement auprès des entreprises pour des émissions de CO₂ les plus faibles possibles. Carmignac reconnaît l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance à la production d'électricité à partir du charbon afin d'aligner leurs activités sur l'Accord de Paris. À cette fin, nous avons adopté le critère utilisant le gCO₂/kWh, suivant le seuil recommandé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés, comme le prévoit l'Accord de Paris :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Max. gCO ₂ /kWh	366	326	291	260	232	207

SORTIE DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

Carmignac s'efforcera de mettre en œuvre un plan de sortie des énergies non conventionnelles pour ses investissements dans l'ensemble de la gamme de fonds, conformément au plan de sortie 2030 du charbon. Cependant, pour les investissements dans les pays hors de l'OCDE, un plan de sortie en 2040 est plus approprié étant donné la plus grande dépendance aux hydrocarbures dans les pays en développement et le rythme plus lent de la transition.

II. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

a. Nos objectifs liés à la biodiversité

Au niveau du Groupe Carmignac, nous reconnaissons l'importance de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et l'intérêt de sensibiliser les acteurs financiers aux sujets liés à l'érosion de cette biodiversité.

Carmignac comprend parfaitement le rôle central de la nature, incarnant la biodiversité et les écosystèmes, comme étant essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Cependant, le poids des populations croissantes et leur impacts environnementaux n'a malheureusement pas eu les mêmes vertus.

Comme le décrit très justement le rapport 2019 de l'IPBES:

«dans la plupart des endroits, les gens reçoivent aujourd'hui plus de nourriture, d'énergie et de matériaux que jamais auparavant, ce qui se fait de plus en plus au détriment de la capacité de la nature à fournir ces ressources à l'avenir, et sape fréquemment les nombreuses autres contributions de la nature, qui vont de la régulation de la qualité de l'eau au sentiment d'appartenance. La biosphère, dont dépend l'humanité dans son ensemble, est modifiée à un degré inégal à toutes les échelles possibles. La biodiversité - la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes - décline plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. »

Carmignac a pris la mesure de cette détérioration pour encadrer sa politique de biodiversité au sein de ses investissements en référence aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992 :

1.

**LA CONSERVATION DE LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

2.

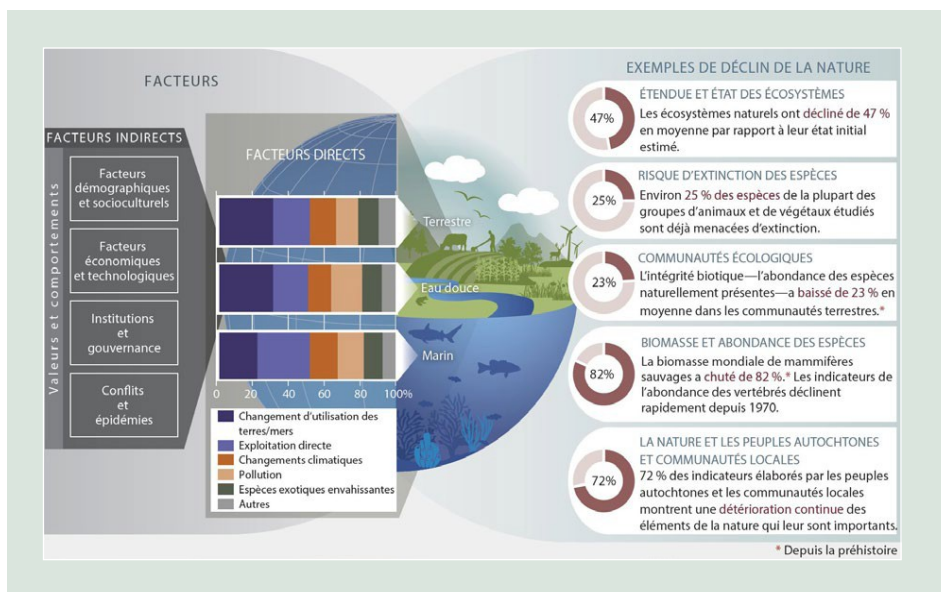
**L'UTILISATION DURABLE DES
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

3.

**LE PARTAGE JUSTE
ET ÉQUITABLE DES
AVANTAGES DÉCOULANT
DE L'UTILISATION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES**

Afin d'accroître la prise de conscience du risque lié à la biodiversité et inhérent à nos investissements dans un univers global au sein de trois principales classes d'actifs (actions, dettes d'entreprises et souveraines), Carmignac s'est informé grâce aux travaux réalisés par la plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES).

Grâce à leurs évaluations, leur soutien politique, le renforcement des capacités et des connaissances, la communication et la sensibilisation, nous avons pu identifier les 5 pressions sur la survie de la biodiversité telles que définies par l'IPBES : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.



Source : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr

Explication du rapport IPBES :

« Le résumé ci-dessus montre les exemples de déclin observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects.

Les facteurs directs (changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et espèces exotiques envahissantes) résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques (par exemple la dynamique des populations humaines), socioculturelles (les modes de consommation), économiques (le commerce), technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies. Il s'agit des facteurs indirects, qui sont eux-mêmes sous-tendus par des comportements et des valeurs d'ordre sociétal. Les bandes colorées représentent l'impact mondial relatif des facteurs directs sur (de haut en bas) les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins, selon une estimation tirée de l'examen systématique à l'échelle mondiale des études publiées depuis 2005. Le changement d'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50% de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, mais chaque facteur a une influence dominante dans certains contextes. Les cercles illustrent l'ampleur des impacts anthropiques négatifs sur différents aspects de la nature pour diverses échelles de temps, sur la base d'une synthèse globale des indicateurs. »

b. L'exposition de Carmignac Credit 2029 aux risques liés à la biodiversité

Au travers de notre stratégie en matière de prise en compte des principales incidences négatives, nous nous engageons à mesurer les impacts des sociétés au sein de nos portefeuilles, ainsi que notre exposition aux risques liés à la biodiversité. Plus précisément en 2024, nous avons mesuré de manière trimestrielle les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en termes de biodiversité. En

outre, plusieurs indicateurs PAIs (Principal Adverse Impacts) dont les tonnes de rejets dans l'eau générées par les sociétés bénéficiaires de nos investissements permettent une prise en compte progressive d'enjeux liés à la biodiversité.

La part des actifs sous gestion ayant une exposition aux risques liés à la biodiversité est présentée dans le tableau ci-dessous (au 31 Décembre 2024) :

	Exposition aux risques liés à la biodiversité	Actifs sous gestion du fonds (en mns d'€)	Actifs sous gestion à risque (en mns d'€)
Carmignac Credit 2029	4.89%	816	40

c. Notre prise en compte des risques liés à la biodiversité dans notre stratégie d'investissement

Dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, nous nous sommes rapprochés de différents fournisseurs de données pour permettre de déterminer de manière plus graduelle les impacts sur la biodiversité des investissements sous-jacents des portefeuilles de notre gamme. Cependant, des analyses sont toujours en cours. En effet, nous avons identifié une importante difficulté à évaluer l'impact des décisions d'investissement sur la biodiversité en raison d'un manque de données car quantifier les pertes en termes de biodiversité sur le plan financier et identifier les investissements en faveur de la biodiversité sont moins bien appréhendés que la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous avons choisi une mesure agrégeant les résultats d'un filtre négatif. Ce filtre est déterminé sur la base des domaines d'activité les plus préoccupants en matière de biodiversité:

- a. Les entreprises qui produisent des matières premières contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou
- b. Les entreprises qui utilisent des produits de base contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou
- c. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses liées à la déforestation ; ou
- d. Les entreprises qui exercent leurs activités dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité de celles-ci ; ou
- e. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.

Nous reconnaissons que cette mesure est incomplète mais considérons qu'elle est actuellement la donnée la plus largement accessible. Nous nous réservons le droit de modifier le choix de notre indicateur clé sur la biodiversité à mesure que l'architecture du marché s'améliore dans ce domaine.

III. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :

Carmignac prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans sa gestion des risques, pour avoir plus de détails sur la manière dont Carmignac gère les risques de durabilité pour tous ses fonds dont Carmignac Credit 2029, veuillez-vous référer au rapport « Article 29 – LEC » au niveau de l'entité Carmignac Gestion.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

